



Snad CGT Enbd

QUELQUE CHOSE
À DÉCLARER ?



Le grain de sel

— Informer pour avancer !



Spécial Indispositions passagères :

La remise en cause d'un acquis historique !

Date : mai 2012

Un dispositif très ancien :

Une décision administrative du 24 février 1912 du directeur général des douanes, avait recadré les indispositions passagères qui existaient déjà auparavant mais octroyées de manière assez large et peu encadrées. Cette note disposait que les agents des brigades pouvaient en cas d'indisposition, cesser leurs fonctions pendant 5 jours consécutifs sans avoir à faire régulariser leur situation par un congé maladie.

Ces absences ne pouvaient toutefois dépasser un total de 15 jours. Une décision du directeur général du 2 mai 1927 (1) ramènera à deux jours les absences autorisées sans obligation de certificat médical et leur total annuel à 10 jours.

Il était précisé que ces dispositions sont applicables aux agents des deux services.

Cette disposition a été dès lors systématiquement reprise dans les différentes notes administratives successives jusqu'à l'actuel RP congés. Nous ne sommes pas d'accord avec le DG sur deux points essentiels :

Tout d'abord, philosophiquement et socialement, la mise en place du dispositif des ID coïncidait avec la volonté de l'administration de prendre en compte les difficultés du métier mais aussi une volonté de facilité et de souplesse dans la gestion des absences.

Le DG veut profiter de la mise en œuvre de la journée de carence pour faire sauter le système des ID qui gêne l'administration.

En effet, les nombreuses tentatives de certains DR pour limiter au maximum ce dispositif démontre bien que les ID étaient le dispositif à abattre depuis quelque temps. Surtout depuis l'objectif chiffré de présence opérationnel des brigades...

Enfin, juridiquement, pour nous, comme pour l'intersyndicale, les dispositions du RP congés sur les indispositions passagères sont des autorisations facultatives d'absence et n'ont pas à être assimilées à des congés maladie donnant lieu à une journée de carence (cf. article 105, loi de finances du 28 décembre 2012,). Nous avons d'ailleurs déposé le 26 avril un recours auprès du Conseil d'Etat pour faire annuler la note du DG autorisant le précompte des ID sur le salaire.

Le bureau A1 de la Direction générale était d'ailleurs très récemment d'accord avec notre analyse. En effet, la note n°100830 du bureau A1 du 31 mars 2010 confirme que : « au regard de ces dispositions, les indispositions passagères ne peuvent être assimilées à des congés de maladies si elles ne sont pas couvertes par un certificat médical (...) »

L'indisposition passagère est donc une mesure interne de bienveillance très ancienne. Elle a été maintenue sans changer la philosophie par les différents directeurs généraux des douanes.



► Un recul social :!

Aujourd'hui, le directeur général voudrait revenir sur le dispositif des indispositions passagères dans un contexte social douanier dégradé.

Dans une logique de progrès social, la « réforme » engagée aurait même dû être une augmentation du nombre de jours d'autorisations d'absence octroyés. C'est bien l'inverse d'une mesure sociale que le DG tente d'imposer sans avertir les OS puis en l'imposant de force.

Nous ne sommes pas d'accord avec le DG sur deux points essentiels :

Tout d'abord, philosophiquement et socialement, la mise en place du dispositif des ID coïncidait avec la volonté de l'administration de prendre en compte les difficultés du métier mais aussi une volonté de facilité et de souplesse dans la gestion des absences.

Le DG veut profiter de la mise en œuvre de la journée de carence pour faire sauter le système des ID qui gêne l'administration.

En effet, les nombreuses tentatives de certains DR pour limiter au maximum ce dispositif démontre bien que les ID étaient le dispositif à abattre depuis quelque temps. Surtout depuis l'objectif chiffré de présence opérationnel des brigades...

Enfin, juridiquement, pour nous, comme pour l'intersyndicale, les dispositions du RP congés sur les indispositions passagères sont des autorisations facultatives d'absence et n'ont pas à être assimilées à des congés maladie donnant lieu à une journée de carence (cf. article 105, loi de finances du 28 décembre 2012).

Nous avons d'ailleurs déposé le 26 avril un recours auprès du Conseil d'Etat pour faire annuler la note du DG autorisant le précompte des ID sur le salaire.

Le bureau A1 de la Direction générale était d'ailleurs très récemment d'accord avec notre analyse.

En effet, la note n°100830 du bureau A1 du 31 mars 2010 confirme que : « au regard de ces dispositions, les indispositions passagères ne peuvent être assimilées à des congés de maladies si elles ne sont pas couvertes par un certificat médical (...) »

1. - Décision n°2.282 du 2 mai 1927, Annales des douanes, 1927

► **Motion INTERSYNDICALE des Directions Régionales !**



Monsieur le Directeur,

Les personnels nous ont mandatés pour vous faire part de leur indignation devant la mesure prise par la direction générale au travers de la note 120808 du 16 avril 2012 « instauration d'un jour de carence de rémunération lors du 1er jour d'un arrêt de l'activité professionnelle pour cause de maladie ».

Nous entendons ici dénoncer ce qui est interprété par les agents comme un comportement provocateur et méprisant de la part du Directeur Général, qui fait fi de toutes les sollicitations et contraintes déjà infligées aux douaniers.

- les réductions d'effectifs, nous les subissons tous les jours,
- la surcharge de travail, nous la gérons au détriment de notre santé,
- les salaires bloqués, nous les endurons,
- les pertes de pouvoir d'achat nous en pâtissons avec nos familles

Mais, en plus, nous imposer l'assimilation d'une journée d'indisposition à un jour de carence, sans aucune concertation avec les organisations syndicales, est une grave remise en cause du dialogue social, et une marque de dédain envers les agents. Nous sommes très nombreux à être offensés par cette manœuvre qualifiée d'immorale.

C'est un acte autoritaire qui vise à entretenir une campagne de dénigrement envers les agents de la Fonction Publique, et ce comportement, nous ne pouvons pas l'admettre.

Le simulacre de recul affiché par la direction générale en suspendant la mesure rétroactive, nous ne le prenons pas comme une compassion soudaine, pour les douaniers, car ceci relève d'une prise de conscience du caractère illégal de la mise en exécution du principe.

Nous exigeons donc, le retrait de cette note en l'état. Dans l'éventualité où cette attente serait trop longue, nous mettrons en place des actions de contestation, en concertation avec nos instances nationales.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur de bien vouloir faire parvenir instamment cette motion à la direction générale.



► ... Morceaux choisis en Métropole ...

Une semaine particulière, heure par heure, les actions menées à partir du mercredi 2 mai 2012 et dans les jours suivants

2 MAI

10 h 00 : Une centaine d'agents ont envahi la DR de PERPIGNAN pour remettre une motion au DR

14 h 00 : Rassemblement de 15 agents devant la DR MIDI-PYRENEES avec remise d'une motion...

14 h 10 : 20 agents devant la DI de MONTPELLIER avec remise de la motion INTERSYNDICALE

14 h 20 : 100 agents devant la DR à LYON ... avec occupation de la DR en attente du résultat de la rencontre de l'intersyndicale nationale avec le DG

14 h 30 : 60 agents à la DR du LEMAN

14 h 50 : 140 agents devant la DG

Les organisations syndicales douanières représentatives ont décidé de répondre positivement à la proposition d'audience du Directeur général, formulée le 27 avril pour le 2 mai à 14h30.

Malgré ce très court délai occupé par un week-end et le 1er Mai, des centaines d'agents se sont mobilisés pour peser sur cette réunion en se rassemblant devant leur direction locale (Perpignan, Montpellier, Lyon, Chambéry...). Ils étaient également plus d'une centaine, principalement des directions de Paris, Paris-Est et Paris-Ouest, à se réunir devant la Direction générale à Montreuil.

La réunion « institutionnelle » a rapidement tourné court, le Directeur général prétendant qu'il était tenu d'assimiler les ID (qui sont pourtant des autorisations d'absence) aux congés de maladie ordinaires tandis que l'ensemble des syndicats maintenait que cette assimilation était contraire au texte de loi. Tout au plus acceptait-il d'envisager de ne pas comptabiliser les indispositions prises entre le 1er janvier et le 16 avril (date de publication de la note en cause) et de solliciter une expertise juridique auprès du Ministère.

L'entrevue allait se conclure sur ce constat de désaccord total lorsque les agents réunis devant la DG ont perdu patience et se sont invités à la réunion. Ils ont repris avec force les arguments présentés par les représentants syndicaux et exigé une nouvelle fois le retrait pur et simple de cette disposition.

Constatant par eux même le blocage, ils se sont alors réunis en assemblée générale dans la cour de la DG et ont décidé de poursuivre les actions afin de faire plier l'administration.

► ... *Morceaux choisis en Métropole* ... suite

15 h 00 : 80 agents devant la DR à BORDEAUX

5 h 10 : 50 agents à CHAMBERY

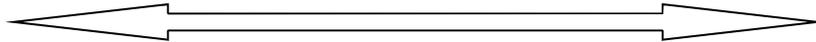
15 h 20 : 50 agents en AUVERGNE

16 h 00 : Selon FOURNEL, la position de l'inter-syndicale est "indéfendable"

...Les camarades sur place ont bloqué le DG dans l'ascenseur ...

16 h 45 : LYON : décision prise d'une rencontre intersyndicale vendredi matin ...

16 h 50 : à la DG réunion de l'intersyndicale ..



3 MAI

9h : BORDEAUX - Retenue douanière du DI jusqu'à 13h30 lors de la CAPL

9h30 : ILE DE FRANCE - Boycott de la CRM avec lecture d'une déclaration intersyndicale.

Monsieur le Président,

Les diverses réformes des structures et du fonctionnement de l'EPA, avec pour seule directrice la diminution des effectifs et des moyens mis à disposition nous amène à dénoncer aujourd'hui devant vous en tant que représentants des locataires, les dysfonctionnements qui persistent depuis début janvier à savoir : les problèmes de gestion suite à la fin de l'intermédiation ou pour gérer les régularisations de charges, trop de commissions d'attribution exceptionnelles qui deviennent la norme, les dates des commissions d'attribution régulièrement modifiées, voire supprimées (Mars par exemple)...

Votre SRO travaille maintenant à la limite du décrochage et ce malgré une volonté exceptionnelle de vos personnels de bien faire et ce dans l'intérêt des demandeurs ou locataires actuels.

Les commissions d'attribution et la CRM ne sont pas et ne doivent pas être des chambres d'enregistrement. Nous considérons que le sujet de la Masse est trop important pour cautionner de tels dysfonctionnements qui remettent en question son objet social.

.../...



► **Morceaux choisis en Métropole ... suite**

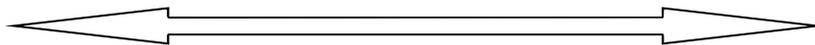
La CRM d'aujourd'hui se tient dans un contexte social très tendu suite à la note du 16 avril dernier qui va au delà de ce que stipule la loi concernant l'application des jours de carence aux congés de maladie.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans ignorer ce qui s'est passé hier : la démonstration du mécontentement des agents franciliens et les explications embarrassées et contradictoires d'un DG dans les cartons et les ascenseurs...

Devant ce peu de considération et d'égard portés à ses personnels, nous, représentants des locataires, élus à la CRM d'Ile de France, nous prenons donc la responsabilité de ne pas cautionner ce simulacre de dialogue social dans une instance qui est une déclinaison de la politique de mépris de la Direction Générale.

Les Elus de la CRM D'ILE de FRANCE.

Durant toute la journée : MULHOUSE - Bilan alsacien, 2 postes frontière bloqués = 14 kms de bouchon. Bâle bloqué pendant 2h30 . Les autorités suisses ont détourné le trafic vers l'Allemagne ! Attaché suisse de la polizei en France qui débarque ! Attaché de la gendarmerie française à Bâle qui débarque ! Le divisionnaire et l'adjoint de la DR qui viennent voir à la brigade. Et tout ça en 1 heure de contrôle.



4 MAI

9h : DI BORDEAUX - Blocage des bureaux de Bassins et d'Agen

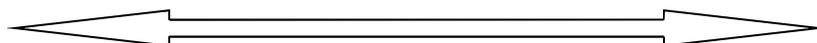
9h30 : DI LYON - Rédaction d'un communiqué intersyndical et appel à signer la pétition à travers toute la DI

14h : DR ORLY - Envahissement de la DR avec remise de motion intersyndicale.

9h : DI BORDEAUX - Blocage des bureaux de Bassins et d'Agen

9h30 : DI LYON - Rédaction d'un communiqué intersyndical et appel à signer la pétition à travers toute la DI

14h : DR ORLY - Envahissement de la DR avec remise de motion intersyndicale.



5 MAI

De 10h00 à 12h00 : Blocage de l'accès à l'Andorre par la BSE de PORTA, 15 kms de bouchon

.../...

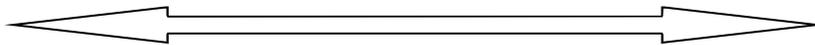


Morceaux choisis en Métropole ... suite

17h00 : BSI de BOURG-MADAME, 10 kms de retenue, à l'entrée en France, Lieu-dit la Croisade

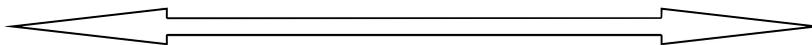


journée : DR ORLY - Contrôle de deux vols porteurs au départ d'Orly sud et ouest entraînant des retards importants et contrôle intégral d'un vol à l'arrivée d'Orly Sud créant des perturbations.



6 MAI

journée : DR ORLY - Contrôle de deux vols porteurs au départ d'Orly sud et ouest entraînant des retards importants et contrôle intégral d'un vol à l'arrivée d'Orly Sud créant des perturbations.

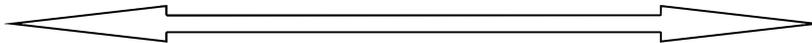


7 MAI

journée : DR ORLY Deux vols retardés de plus d'une heure suite aux contrôles des agents d'Orly avec, en prime, une visite de la GTA.



DR Bourgogne : Mobilisation des agents de la BSI de Chalon sur Saône contre les suppressions d'emplois, contre la menace de fusion des brigades de Chalon et Dijon et contre la journée de carence qui touche les indispos. Taux de grévistes : 85%

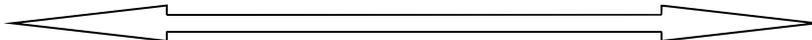


8 MAI

DR ORLY : retard de plus d'une heure au départ d'Orly d'un vol à destination de Cayenne, retard sur le départ d'un vol à destination de Madrid suite aux contrôles des agents des douanes d'Orly



DR PARIS : contrôle complet d'un train par la BSITM



9 MAI

DR PARIS : contrôle complet d'un train par la BSITM



DR BORDEAUX : Blocage du péage de Virsac, 10 kms de Bouchon dans le sens Bordeaux-Paris.



16h DR BORDEAUX : Blocage de l'aéroport de Mérignac

.../...

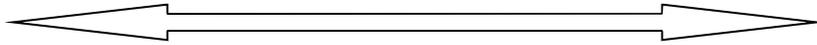


► **Morceaux choisis en Métropole ... suite**

17h DR MULHOUSE : Blocage de frontières à Chalampé



DR PICARDIE : Motion intersyndicale remise à la Directrice régionale de Picardie



10 MAI

DR Roissy : 9h : Une soixantaine d'agents bloquent un rond point très stratégique sur le site de Roissy



DI de Metz : 11 h : Rassemblement en intersyndicale des agents devant la DI de Metz



Voici en quelques lignes et pages les morceaux choisis des actions des collègues en métropole contre la décision arbitraire d'une personne qui marque et on pourra bientôt dire aura marqué son passage par son mépris, tant de foi prouvé, de notre profession ou du moins des personnels exerçant le métier de douanier .

Cette semaine aura lancé les pistes de diverses actions qui continuent encore ce jour 11 mai telles que :

Dans de nombreuses brigades de France des actions sont en train d'être mises en place, pêle-mêle nous pouvons citer :

l'application stricte des règlements durant une heure pendant les différents services a **Roissy**, application stricte du règlement départ hors Schengen a la brigade **Montpellier Méditerranée Aéroport**, applications strictes des règlements de façon ponctuelle des agents de **Marne La Vallée** (Eurostar retarde de 35 minutes), applications strictes des règlements de façon ponctuelle a **Nice Aéroport** et a la Brigade de surveillance transmanche de **Paris**, une grève du contentieux en préparation **Cherbourg**. Des réunion régulière des agents de Roissy mettant en place ponctuellement des actions



Bulletin d'adhésion 2012

J'adhère à la CGT : Nom : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Echelon : _____

Service : _____

Date : _____ Signature :

A renvoyer à : Secrétaire : DESMET Françoise STA

Trésorier : NOWAK Eddie BGAS



17, Rue du Jura
17000 La Rochelle
Cedex 1



Messagerie : cgt-enbd@douane.finances.gouv.fr